

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 26 janvier 1873](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 26 janvier 1873

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur le brevet du moulage mécanique et sur les expériences à faire avec un nouveau « séparateur ».

### Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation3 p. (38r, 39r, 40v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

duction temporaire en  
 vertu de la loi sur les  
 constructions navales,  
 ou d'introduction faite  
 en vertu du décret de  
 Janvier 1870

Y'ai perdu de vue ce  
 point de la question, et  
 s'il s'agissait de constructions  
 navales, cela pourrait  
 infirmer le jugement de  
 Verrius. Mais M. M.  
 Scherzer ne faisant pas  
 de constructions navales, il  
 me paraît difficile qu'ils  
 aient demandé des pouvoirs  
 dans ce but.

Veillez agréer, Monsieur,  
 mes très parfaites civilités

Gordon

Paris 16 Janvier 43

Cher Monsieur Grebel,

C'est par oubli involontaire  
que je ne vous ai pas retourné  
la description. Je le fais  
aujourd'hui, vous priez de  
remarquer que j'ai numé-  
roté les clinées afin de  
reporter la 3<sup>ème</sup> après la  
13<sup>ème</sup>. J'en ai en outre  
ajouté 1 autre et fait  
quelques petites corrections.

C'est - vous êtes longtemps  
parti à pouvoir déposer le  
Brevet de moulage mécanique,  
ce que je devrai me mettre en  
mesure au sujet de la  
description, pour le moment



où nos dessins seront  
faits.

Vous ne me dites pas  
où ont été faites les expé-  
riences du nouveau  
séparateur. Je crois  
qu'il y a une erreur de  
votre part dans les  
quantités de cendre qu'on  
fait chaque jour. La  
proportion doit en être  
beaucoup plus grande que  
vous me dites. Vous avez  
sans doute expérimenté sur  
des charbons d'une qualité  
très particulière, car je crois  
qu'il y a au contraire des  
charbons qui donnent 2  
parties de cendre pour 1 partie  
d'escarbilles. Si le nouveau  
séparateur empêchait cela